



PETITS RAPPELS³

Natel

Ton Natel, c'est ton meilleur ami !

Pas vrai ? Pourrais-tu ou voudrais-tu encore t'en passer ? Je parie que ta réponse est "non" ? Il ne te quitte jamais et tu l'emmènes partout où tu vas. Tu t'éveilles et tu t'endors avec lui. Il te suit à l'école, au mouvement de jeunesse, au club de sport, en voyage et, bien que tes parents ne soient pas d'accord, même à table. Grâce à lui, tu ne connais jamais la solitude ni l'ennui. Envoyer des SMS, téléphoner, filmer, prendre des photos, écouter de la musique, jouer, surfer – tout est possible. Bref, ton Natel, tu le connais vraiment sur le bout des doigts.



FAQ

Est-ce que je peux donner le numéro de Natel de mes amis ?

La réponse à cette question est très simple : non ! Sauf, bien sûr, si tes amis t'ont autorisé à le faire.

Non, je ne distribue pas mon numéro comme des bonbons !

Quand tu achètes quelque chose dans un magasin ou sur le net, le plus souvent on te demande ton numéro de natel. Tu le donnes sans te demander pourquoi, tu ne vois pas pourquoi ça poserait un problème d'ailleurs. En es-tu vraiment sûr ? Je vais sans doute te décevoir mais je dois te le dire : dans ce bas monde, on n'a rien pour rien. Si le vendeur te demande ton numéro de natel, il devra te donner quelque chose en échange et ça, il sait. Et donc, dans l'autre sens, s'il te donne quelque chose, c'est qu'il attend de toi quelque chose en retour aussi ! Logique, non ?

Si cette personne t'ennuie ensuite avec des sms indésirables, tu pourras au moins lui demander d'arrêter !

Mes parents peuvent-ils contrôler mon Natel?

Oui et non. Si tes parents t'ont donné un natel, c'est qu'ils estiment que tu es assez grand et raisonnable pour t'en servir. Ils doivent donc aussi te faire confiance et se dire que tu n'utilises pas ce natel pour faire des bêtises. Dans cette optique, il n'est donc, en principe, pas nécessaire qu'ils lisent tes sms ou qu'ils vérifient tes conversations, sauf si toi, ça ne t'embête pas.

Mais ... tu ne dois pas oublier non plus qu'en tant que mineur, tu es aussi placé sous l'autorité de tes parents qui te représentent. S'ils pensent que, d'une manière ou d'une autre, tu cours un risque et qu'ils veulent, dans ce cadre, consulter ton natel pour te protéger contre ce danger supposé, ils pourront le faire et tu ne pourras pas les en empêcher. Heureusement, ces situations sont plutôt exceptionnelles, surtout si tu as de bonnes relations avec tes parents.

³ Etre jeune et protéger sa vie privée, <http://jeunes.jedecide.be>

Puis-je donner un faux numéro de Natel si un vendeur me les demande ?

Cette idée a déjà traversé l'esprit de tout le monde, mais pourquoi ferait-on cela ? Mieux vaut tout simplement ne pas donner ton numéro si tu ne le souhaites pas. Parfois, on te promet un cadeau en échange, ce qui t'incite à quand même communiquer ton numéro de Natel. Ou bien, c'est juste que tu as vraiment très envie du cadeau, mais pas à n'importe quel prix. Tu as toujours le choix : soit tu donnes ton numéro sans condition et tu verras bien ce qui se passe ensuite, soit tu poses quelques questions au vendeur. Si tu communique ton numéro, tu dois en effet savoir qui le/la reçoit, comment tu peux contacter cette personne et quel usage elle va en faire. C'est ce que dit la loi vie privée et le vendeur doit pouvoir te fournir une réponse. Si cette réponse te satisfait, transmets tes données. Si par contre tu trouves que le vendeur exagère ou bien que les informations qu'il te donne ne sont pas claires, ne le fais pas. S'il ne peut te fournir aucune explication du tout, mieux vaut ne pas communiquer ton numéro.

Ce que tu ne peux surtout pas faire, c'est donner le numéro de Natel de quelqu'un d'autre. D'après la loi vie privée, ce n'est en effet pas permis non plus.

Image

L'histoire de Théo



Samedi 2h – soirée

Une soiré mégacool, tout le monde danse. Sauf Théo : il est trop saoul et ne tient quasi plus sur ses jambes. Il doit vomir. Charles est près de lui et l'observe. Il est mort de rire car d'habitude, Théo ne boit jamais. Soudain, une idée lui vient : il prend vite une photo avec son Natel, on va bien rire demain ... :-)

Dimanche 19h – soirée tranquille chez Charles

Charles télécharge la photo sur son PC portable, tout content d'avoir eu le réflexe d'immortaliser Théo en pleine action. Sa sœur Marie regarde par-dessus son épaule et ricane. "Envoie-moi la photo, tu veux, elle pourra me servir pour mon article dans le journal de l'école". Charles envoie la photo de Théo à sa sœur Marie et tague aussi Théo sur Facebook en ajoutant un commentaire de circonstance.

Dimanche 21h – mur de Théo sur Facebook

Déjà 57 amis aiment la photo taguée. Chacun y va de son commentaire sur le triste état de Théo, c'est l'hilarité générale.

Et Théo alors ? Et bien, il est au lit avec une gueule de bois carabinée et n'est encore au courant de rien.

Lundi 11h - SMS de Julien à Théo

Hey Théo, Charles t'a tagué sur Facebook, t'avais l'air d'en tenir une fameuse, mec J. MDR. LOL.

Lundi 16h30 – chez Théo

Théo rentre de l'école et peut enfin se connecter à Facebook. Il rit tout seul et - waw ! - déjà 123 amis et amis d'amis "aiment ça". Il fait le buzz du jour! COOL !

Mercredi 8h – à l'école

Théo est à peine arrivé à l'école que déjà, plusieurs copains de classe lui font signe en agitant le journal de l'école. "T'es dedans, le poivrot !" hurlent-ils d'aussi loin qu'ils peuvent.

Alors, Théo découvre la photo de lui complètement ivre, étalée dans le journal de l'école. Il est indigné, il est loin d'être un ivrogne. Il ne boit jamais, d'habitude.

Et d'où vient cette photo ? Est-ce que Charles aurait pu ... ? Non, il n'arrive pas à le croire ...



Mercredi 10h30 – chez le directeur

Le directeur a reconnu Théo dans le journal de l'école et l'a convoqué dans son bureau. Théo se fait vertement sermonner sur les dangers de l'abus d'alcool.

Mercredi 18 h – chez Théo

Maman est furax. Le directeur lui a téléphoné et ensuite, elle a vu la photo. "Tu m'as déçue et tu as trahi ma confiance, Théo. Je ne peux pas accepter ça. Tu es privé de sortie pendant un mois, minimum ! ».

Mercredi soir 22 h – Théo téléphone à Charles

«Enfin Charles, qu'est-ce qui t'as pris de tirer cette photo et de la faire circuler ? Et pour la faire paraître dans le journal de l'école, en plus ! Tu ne m'as jamais rien

demandé et je peux te dire que je n'aurais jamais accepté !

C'est pas honnête et maintenant, je suis privé de sortie pendant un mois et le directeur me prend pour un nul. C'est franchement PAS COOL !

Pffff, et dire que je te croyais mon ami ..."

Mercredi 23 h – Charles sur Facebook

Charles a des remords, il n'avait pas bien réfléchi. Ce qu'il a fait n'était pas très malin et maintenant, son ami n'a plus du tout confiance en lui. Il a compris la leçon, plus jamais il ne publiera de photo sans demander de consentement avant.

Il s'empresse de retirer la photo de Facebook, en espérant que tout le monde l'oubliera le plus vite possible et que personne ne l'aura sauvegardée sur son ordinateur pour la ressortir plus tard.

FAQ

Quelqu'un a mis ma photo sur Facebook sans mon autorisation. Qu'est-ce que je peux faire ?

En Suisse, la loi prévoit que personne ne peut publier une photo de toi (dans un journal, un magazine, sur Internet ou sur un réseau social) sans ton consentement. C'est ce que l'on appelle le droit à l'image. Si quelqu'un publie quand même une photo de toi sur Internet sans ton consentement, cette personne commet un fait punissable. Comment peux-tu t'y opposer ? Tu peux bien sûr porter l'affaire devant le tribunal, mais la procédure est longue et peut être très coûteuse. Mieux vaut d'abord utiliser toutes les autres possibilités. Tu pourrais ainsi demander à la personne en question ou au gestionnaire du site (webmaster) de retirer les photos car elles ont été publiées sans ton consentement. S'ils ne le font pas, tu peux aussi faire appel à la Commission vie privée et introduire une plainte officielle. La Commission entamera alors une médiation et s'efforcera de trouver une solution.

Je suis parti au camp avec mon mouvement de jeunesse et mon chef d'unité me dit que les photos du camp ne peuvent pas être publiées sur Facebook ou sur Internet en général. Pourquoi pas ? On a fait des activités géniales et on aimerait les montrer à nos copains de classe.

Ton chef d'unité a en partie raison. En tout cas, c'est vrai que tu ne peux pas publier de photos d'une personne sur Internet sans conditions. La loi l'interdit. Il ne faut pas oublier qu'une fois postée sur Internet, cette photo peut être utilisée par n'importe qui comme bon lui semble. On peut enregistrer ta photo et l'utiliser ensuite contre toi quand tu seras adulte ou bien essayer de te ridiculiser. On peut aussi en tirer de l'argent si plus tard, tu deviens une star de cinéma. Cette loi sert donc à te protéger et dans ce genre de situation, on parle généralement du droit à l'image.

Tu peux toutefois poster les photos du camp sur Facebook, à condition que toutes les personnes qui apparaissent sur les photos aient donné leur consentement. Si tu es encore

trop jeune, ce sont tes parents qui doivent donner leur consentement. Tu peux aussi donner ton consentement pour certaines photos et pas pour d'autres. Tu n'as peut-être pas envie que tout le monde voie qu'au moment du repas, tu es tombé endormi la tête dans ton assiette !?

Internet

Mails en chaînes "pour les nuls"

Les mails en chaîne ou les chaînes de mails, qui ne les connaît pas ! Il y en a qui sont à mourir de rire ou un enchantement pour les yeux, d'autres qui sont archi-bêtes, un travail d'amateur, une vraie perte de temps. Mais quoi qu'on en pense, ces mails finissent souvent par débouler en masse dans nos boîtes mail et, avouons-le, il nous arrive peut-être aussi de les faire suivre en masse. Or, c'est précisément là le but de ces mails en chaîne.



En coulisses

Qui se cache derrière ces bonnes blagues, qui réalise ces superbes diaporamas et qui rédige ces e-mails d'appel à la solidarité en tout genre ? Qui en est à l'origine et pourquoi ? Vous l'êtes-vous déjà demandé ?

Si la question est simple, la réponse ne l'est pas. Ces mails en chaîne circulent parfois tout simplement pour l'argent, parfois dans l'intention de nuire et il arrive aussi qu'ils ne soient rien de plus que ce dont ils ont l'air : des e-mails innocents !

En toute innocence

Vous trouvez une vidéo marrante sur You Tube et vous vous empressez de l'envoyer à votre famille et à vos amis qui, à leur tour, la transmettent à leurs propres contacts et ainsi de suite ... Il peut même arriver que des mois plus tard, votre e-mail vous revienne, tel un boomerang !

Quel mal y a-t-il à cela, me direz-vous, après tout, n'ouvrent ces mails que ceux qui le veulent bien ! C'est vrai, mais ce genre de mails peuvent causer des dégâts, même sans avoir été ouverts.

À force d'être transféré et transféré encore, un mail en chaîne peut finir par contenir des centaines d'adresses e-mail valides. Ces adresses font évidemment la joie des spammers. Votre nom se retrouve ainsi sur leurs listes et votre boîte mail finit par être inondée de messages publicitaires.

En toute amitié

Les âmes romantiques les connaissent bien, ces jolis textes pleins de poésie... On ne les partage qu'avec ses "vrais" amis, qui eux-mêmes n'en font profiter que ceux qui comptent vraiment pour eux, etc., etc.

Bien que transmis en toute amitié, ces e-mails se terminent quand même le plus souvent en vous prédisant une malchance certaine si vous brisez la chaîne et le bonheur assuré si vous les faites suivre.

Sachez que ces mails en chaîne sont une mine d'or pour les spammers. Il se peut toutefois aussi que ces messages contiennent des logiciels espions ou d'autres logiciels malveillants qui s'introduiront dans votre ordinateur, pouvant ainsi causer pas mal de dégât



FAQ

Il y a quelques années, j'ai posté une réaction sur le livre d'or d'un site Internet. À présent, j'ai toutefois un avis différent. Puis-je faire effacer mon commentaire ?

Retiens tout d'abord cet important principe de base : lorsqu'on poste un message sur Internet, il faut toujours se montrer prudent. Internet est en effet un média volatil, où tout change très vite, et il n'est pas toujours facile d'y récupérer ensuite quelque chose.

Tu peux commencer par vérifier si le site Internet et/ou le livre d'or comportent une possibilité de contact. Le gestionnaire du site répond quasiment toujours favorablement à ce genre de demande. Surtout si les données datent déjà d'un bon moment.

Si cela ne fonctionne pas, tu peux toujours invoquer la loi vie privée. Selon cette loi, tout le monde a le droit de s'opposer à l'usage ultérieur de ses données à caractère personnel. Cela s'appelle "le droit d'opposition" et c'est gratuit. Tu dois toutefois appuyer ton opposition sur des raisons sérieuses. Tu n'es cependant pas obligé de le faire si le but de ta démarche est de ne plus recevoir de publicité.

Pour exercer ce droit, il faut aussi remplir quelques conditions. Tu dois ainsi adresser au gestionnaire du site Internet concerné une requête datée et signée, accompagnée d'une copie de ta carte d'identité. La demande peut être envoyée par courrier ou par fax mais elle peut aussi être déposée sur place. La personne responsable doit te faire savoir dans le mois si elle a effectivement supprimé tes données. Si cette personne ne répond pas, prends contact avec la Commission vie privée. Celle-ci entamera alors une procédure de médiation pour parvenir à une solution.

Je veux envoyer un e-mail sur un sujet délicat à plusieurs personnes mais sans que tout le monde sache à qui j'ai envoyé ce message. Est-ce possible ?

Oui, absolument. Il suffit en effet d'utiliser la fonction "Copie carbone invisible" ou "Cci". En créant un nouvel e-mail, tu peux compléter le nom des destinataires dans le champ "À", "Cc" et "Cci". En complétant le champ Cci, le message rédigé sera envoyé aux destinataires inscrit dans ce champ mais ceux-ci ne verront pas l'adresse des autres destinataires du message. Ces adresses seront en effet invisibles pour eux et même pour les personnes à qui le message serait éventuellement encore transféré par la suite. De nos jours, toutes les messageries électroniques proposent cette possibilité (Outlook, Yahoo, Hotmail, Gmail, ...).

Exemples :

- Outlook > nouveau > (au-dessus du champ "À", à droite) Cc Cci
- Yahoo > nouveau message > (à droite, sous le champ "À",) afficher le champ Cci
- Gmail > nouveau message > (dans le champ "À", à droite) Cc Cci

Mes parents ne veulent pas que je crée mon blog. Mais qu'est-ce qu'il y a de mal à ça ?

Si tu tiens quand même vraiment à avoir ton blog et que tu as plus de 16 ans, tu as déjà sans doute acquis une certaine autonomie et tu pourrais en effet tenir ton propre blog. Tu pourrais par exemple conclure un marché avec tes parents, en leur promettant de respecter scrupuleusement certains principes de base. Ce sont des principes faciles à respecter à tout âge. Et si tes amis font de même, ton blog durera très longtemps et ne suscitera aucun problème.

Voici les principes en question :

- Si tu veux poster une vidéo, tu dois peut-être tenir compte des droits d'auteur et si tu veux poster une photo de quelqu'un, demande-lui toujours son consentement.

- Comme un blog est accessible à tous, fais attention à ne pas y divulguer trop de détails personnels (comme ton adresse, ton numéro de Natel,...). Et n'oublie pas que quand tu publies une information sur Internet, cette information peut être lue et utilisée par tout le monde.
- Choisis bien les informations que tu mets sur Internet et ne partage pas toutes tes photos et tes vidéos avec tout le monde.
- Limite tes "amis" aux personnes que tu connais déjà. Tes parents ont raison quand ils disent que discuter avec des inconnus peut être risqué !

Publicité

Les services internet gratuits sont particulièrement attrayantes. Mais, peut-on vraiment penser qu'ils sont vraiment gratuits ? Et, le sont-ils vraiment ? Tout dépend de comment on voit les choses en fait. A première vue, en tout cas, gratuits ils le sont, si on considère qu'il ne faut pas payer pour y aller.



A première vue seulement, parce qu'à mieux y regarder, on constate qu'il faut souvent y donner quelque chose en échange. Tu ne me crois pas ? Lis l'histoire qui suit et juges-en par toi-même.

Suppose que je veux vendre un chouette gadget spécialement destiné aux ados. Ce truc est à la mode et ça, j'en suis sûr. Hélas, moi je ne connais pas d'ados. C'est un problème mais un problème que je vais pouvoir résoudre facilement. Je cherche quelqu'un qui sait tout sur les ados. Et très vite, je tombe sur la société 16forever.be. Depuis des années, ils espionnent les habitudes des ados et savent donc parfaitement comment moi je peux faire pour toucher mon public cible, les ados. Ils me garantissent 100% de réussite. Je crois rêver !

Tu ne me crois pas ? Tu te dis que je déraile et que ce 16forever.be n'espionne pas vraiment les ados ? Tu te dis qu'effectivement peut-être bien que oui ? Comment ? Cette société étudie sans cesse les habitudes et les intérêts des ados et utilise très habilement ses découvertes. Ils savent par exemple que les ados aiment chatter, qu'ils sont fous de musique et qu'ils adorent jouer. Avec toutes ces informations, ils conçoivent un site avec des jeux aussi fantastiques que passionnants. Et ils les proposent gratuitement. Dans ces jeux, ils mettent aussi de temps en temps un peu de pub mais ils ne prennent que les spots rigolos, qui éveillent la curiosité et assez spéciaux pour qu'on en parle sur Facebook et qu'un petit extrait en soit mis sur Youtube. Et comme ça, tout le monde veut voir la pub, vient sur le site, joue, etc., etc. Pas bête, hein ?

Selon 16forever.be, mon gadget répond parfaitement à ces conditions. Il suffit de bien l'emballer dans le jeu et pour moi les dés seront jetés, les ados feront le reste. Jusque là pas de quoi fouetter un chat ? Non, bien sûr. Mais, il y a autre chose de super intéressant encore. Chaque fois que tu te connectes sur des sites de jeux gratuits ou de musique ou un réseau social, des données sur toi sont collectées. Ces données permettent de savoir ce qui t'intéresse le plus pour ensuite pouvoir t'envoyer des publicités parfaitement adaptées à tes envies. C'est pour ça que 16forever.be sait que mon gadget plaira aux ados et que le site de jeux est l'endroit idéal pour en faire le truc à la mode que tous les ados voudront. C'est une manière assez intéressante de faire de la publicité. C'est donnant-donnant. Penses-y, c'est le principe : tu peux jouer gratuitement si tu me dis qui tu es.



Réseau sociaux

Clause de confidentialité de Facebook ?

« Facebook autorise les annonceurs à choisir les caractéristiques des utilisateurs qui verront leur publicité et nous pouvons être amenés à utiliser tout attribut non personnellement identifiable que nous avons recueilli (notamment les informations que vous avez décidé de ne pas montrer aux autres utilisateurs, telles que votre année de naissance ou d'autres informations ou préférences de nature sensible) pour cibler le public approprié. Par exemple, nous pouvons utiliser votre intérêt pour le football afin d'afficher des publicités sur des équipements de football, mais nous ne communiquons pas votre nom à l'annonceur. L'utilisation de vos données personnelles à des fins publicitaires s'applique aux annonceurs qui affichent leur publicité sur Facebook et s'appliquera aux sites tiers si nous les autorisons à afficher leur publicité par le biais d'un réseau publicitaire que nous exploitons ».

Et oui, les sites de publicité peuvent ainsi avoir accès à des informations sur ta sexualité, ton niveau d'étude, tes opinions politiques, ta religion, tes jobs de vacances, etc., etc.

Profil rime aussi avec péril

Avoir un profil complet c'est risquer :

- que mes informations soient lues par des personnes que je n'ai pas autorisées à les lire... et qui risquent de les utiliser contre moi, de les envoyer à n'importe qui, de les publier sans mon accord, ou même sans que je le sache ... ou encore de les publier en les modifiant ;
- que mes futurs employeurs, ... se renseignent sur moi et tombent sur certaines photos ou certains commentaires qui ne leur plaisent pas ... ;
- que mes futurs employeurs, mon assurance, etc. qui utilisent le profilage, c.-à-d. qui trient les profils qui les intéressent sur la base de certains critères (p. ex. pas d'homosexuel, pas de séropositif, pas de protestant ou de musulman, pas de syndiqué, pas de « sorteur », et même si c'est illégal) s'en servent pour m'écarter d'office de certaines assurances;

Histoire vécue !

En décembre 2008, un gars découvre un jour que toute sa vie est dévoilée à la Une d'un magazine !!! Les journalistes voulaient simplement attirer l'attention sur le fait que sur le net on n'est pas toujours aussi anonyme qu'on le pense et ils avaient surfé à la recherche d'informations sur ce jeune – choisi tout à fait au hasard ! De quoi faire frémir, non ?

Avoir aussi: What's on your mind? A short by Shaun Higton

Je n'en veux plus, qu'on m'enlève ça !

Oui, bien sûr ... Sauf qu'en fait ... c'est pas toujours gagné d'avance!

Disons qu'un copain a enregistré une de tes photos sur ton disque dur et qu'il l'envoie à tous ses amis et aux amis des amis de ses amis ... Dis-toi bien que pour les effacer partout, ça risque grave de pas être coton. Ce n'est pas non plus parce que tu effaces ton profil qu'il a forcément complètement disparu...

POUR ALLER + LOIN

Guide d'hygiène informatique, http://www.ssi.gouv.fr/IMG/pdf/guide_hygiene_informatique_anssi.pdf